Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
11 septembre 2026

Date de publication
22 septembre 2026

Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL), Nathalie OZENNE (pouvoir à Élisabeth ROUTIER)

Secrétaire : Sébastien DUROS

2026-09.65 – Création d'une régie d'avances

Actuellement, le paiement des factures, quel que soit leur montant, suit un circuit comptable classique qui peut néanmoins s'avérer chronophage lorsqu'elles sont d'un faible montant.

Le code général des collectivités territoriales rend alors possible la création d'une régie d'avances. Ce dispositif permet au régisseur désigné d'effectuer le paiement direct de dépenses courantes. L'intérêt est de pouvoir apporter de la souplesse et de la réactivité dans le paiement des factures, particulièrement lorsqu'elles sont de faible montant.

Il est donc proposé d'acter la création d'une régie d'avances, dont les caractéristiques seront fixées par arrêté municipal.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Stéphane DAVY, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_65-DE

APPROUVE la création d'une régie d'avances ;

AUTORISE Monsieur le Maire à définir, par arrêté municipal, les modalités de fonctionnement de la régie d'avances ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, et notamment l'arrêté municipal de création de ladite régie, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

